

fit publier par tout son Diocèse, avant son départ pour s'y rendre.

JEAN, par la permission divine, Evêque de Senez, au Clergé Seculier & Regulier, & à tous les Fideles de nôtre Diocèse, SALUT en celui qui est au milieu de ses Ministres, lorsqu'ils ne s'assemblent que pour la gloire de son Nom, & quand ils ne parlent que selon son Esprit.

Nous avons composé, Mes très-chers Freres, un long Mandement, pour vous apprendre, conformément aux Oracles de J. C. & de la Tradition, que le vrai motif de tous les Conciles qui s'assemblent selon les Regles & les Canons de l'Eglise, a toujours été l'avancement de la gloire de Dieu, en concourant à établir une Paix fondée sur la Justice, & que la matiere des Conciles Provinciaux est de chercher les moyens les plus propres pour étouffer les Schismes, pour corriger les Mœurs, établir la saine Morale, regler la Discipline, & dissiper par des Conferencés pacifiques les nuages des disputes qui s'élevent sur la Foi, afin que les doute: qui peuvent rester de part & d'autre puissent être décidés par un jugement irréformable dans le premier Concile general. Si les difficultez que le crédit de nos adverjaires a fait naître sur l'impression de nos Mandemens, diminuent, Nous pourrions vous faire part de ce dernier que Nous avons préparé pour vôtre instruction; mais ne voulant pas attendre à ce tems, pour recommander à vos prières le Concile qui va se tenir dans cette Province.

Nous ordonnons, que dans toutes les Eglises de nôtre Diocèse, il sera fait des prières publiques pour demander à Dieu qu'il répande ses Benedictions sur le Concile Provincial d'Ambrun, & pour les obtenir, le Prêtre qui dira la premiere Messe, la com-
mencera